

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE MERCREDI 10 AVRIL 2024 - 19 H – SALLE DE LA MAIRIE

<p>01 – CONSEIL MUNICIPAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification indemnités de fonction et tableau <p>02 – PATRIMOINE - LOCATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise à jour baux ruraux : modification entrée en vigueur <p>03 – INVESTISSEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Enfouissement réseau Orange route de Metzeresche 	<p>04 – FINANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vote taux communaux TH – TF et TFNB • Budgets primitifs 2024 : annexes et principal <i>dont les projets ont été communiqués au conseil municipal par mail du 28 mars 2024</i> • Information demande de subvention <p>05 - INFORMATIONS DU MAIRE</p>
--	---

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS L'ORDRE DU TABLEAU

N°	Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) excusé(e)	Procuration à
01	HEINE Pierre	X			
02	BRANZI Didier	X			
03	BOLLARO Carole	X			
04	PRATI Sylvain	X			
05	BRENYK Sandrine	X			
06	HEINE Bernard	X			<i>Arrivé au point 2</i>
07	KOELSCH Alain	X			
8	GINDT Martine			X	KOELSCH Alain
09	HALLÉ Dominique	X			
10	MARCHAL Laurence	X			
11	LIPINSKI Anne-Marie	X			
12	COLSENET Vincent			X	HEINE Bernard
13	VAISSIERE Messaade	X			
14	WAGNER Guylaine	X			<i>Arrivée au point 4 – budget annexe Vergers 3</i>
15	BEAUQUEL Yannick	X			
16	KILLIAN Fabien			X	LAGLASSE Rodrigue
17	LAGLASSE Rodrigue	X			
18	VOIRAND Marlène			X	WAGNER Guylaine
19	ZECH Romain			X	PRATI Sylvain

MEMBRES SUPPLEANTS

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)
DA ENCARNACAO Carole	X	
SCHNEIDER Michael	X	

Aucune observation, ni écrite, ni orale, n'ayant été formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 mars 2024.

Secrétaire de séance : Carole BOLLARO

CM - ELUS/02-2024 – CONSEIL MUNICIPAL – ELUS – MODIFICATION TAUX INDEMNITES DE FONCTION ET TABLEAU INDEMNITES DE FONCTION

*Le maire informe le conseil municipal que, en concertation avec les 2 conseillers municipaux concernés, les délégations qui leur étaient confiées sont retirées à compter du 1^{er} avril 2024.
Mail de Yannick.*

Vu la délibération N° CM – ELUS/04-2020 du 23 mai 2020 fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Vu la délibération N° CM – ELUS/05-2020 du 23 mai 2020 décidant l'application d'une majoration de 15 % de l'indemnité de fonction du maire (commune de Metzervisse est bureau centralisateur de canton),

Vu la délibération du conseil municipal N° CM – ELUS/06-2020 du 23 mai 2020 établissant le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu la délibération N° CM – ELUS/26-2020 du 26 novembre 2020 modifiant le tableau des indemnités de fonction aux élus pour tenir compte des délégations confiées à des conseillers municipaux,

Vu la délibération N° CM – ELUS/02-2022 du 22 septembre 2022 modifiant le tableau des indemnités de fonction pour tenir compte d'une modification de délégations confiées à des conseillers municipaux,

Vu la délibération N° CM – ELUS/04-2022 du 28 novembre 2022 modifiant le tableau des indemnités de fonction pour tenir compte de l'élection de 5 adjoints et d'une modification de délégations confiées à des conseillers municipaux,

Considérant le retrait des délégations aux 2 conseillers municipaux à compter du 1^{er} avril 2024,

Considérant les modifications apportées en conséquence aux délégations confiées aux adjoints,

Considérant que le conseil municipal est tenu de fixer les indemnités de fonction dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, ce qui correspond pour Metzervisse à :

- strate démographique : 1000 à 3499 habitants
- maire : taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : 51,6 %
- adjoints : taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : 19,8 %
- conseillers municipaux : taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : 06,0 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (HALLE Dominique – BEAUQUEL Yannick – VAISSIERE Messaade), décide, avec effet au 01 avril 2024,

- d'allouer aux adjoints une indemnité de fonction au taux de 17,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- de modifier le tableau récapitulatif des indemnités de fonction en conséquence sur la base du maximum autorisé correspondant au taux des indemnités du maire et des 5 adjoints soit, une enveloppe globale de 130,8 % :

Bénéficiaire	Qualité	% indemnité	Majoration indemnité
HEINE Pierre	maire	41,8	15
BRANZI Didier	1 ^{er} adjoint	17,8	0
BOLLARO Carole	2 ^{ème} adjointe	17,8	0
PRATI Sylvain	3 ^{ème} adjoint	17,8	0
BRENYK Sandrine	4 ^{ème} adjointe	17,8	0
HEINE Bernard	5 ^{ème} adjoint	17,8	0
HALLÉ Dominique	Conseillère déléguée	0	0
BEAUQUEL Yannick	Conseiller délégué	0	0
Enveloppe globale		130.80	15

Arrivée de Bernard HEINE (19h15)

PATRI - LOC/01-2024 – PATRIMOINE – LOCATIONS – BAUX RURAUX – MISE A JOUR : MODIFICATION ENTREE EN VIGUEUR

Le maire expose au conseil municipal que des informations ont été communiquées après la séance du 27 novembre 2023.

Il s'avère que la mise à jour des baux mettant en location des parcelles communales au profit de différents agriculteurs, fixée au 1^{er} janvier 2023, doit être repoussée, pour certains, au 1^{er} janvier 2024, date effective de la cession d'activité d'un des locataires engendrant la reprise de la location des parcelles qu'il louait à la commune par certains autres locataires.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité (HEINE Bernard étant concerné, ne prend pas part au vote) :

- prend acte de cette information et fixe par conséquent la date d'entrée en vigueur de la mise à jour des baux concernés au 1^{er} janvier 2024
- précise qu'en ce qui concerne les baux non impactés par la reprise précitée, la date d'entrée en vigueur de la mise à jour demeure le 01 janvier 2023
- demande au maire de faire procéder à la modification des tableaux de répartition et des baux concernés par la reprise précitée
- rappelle que le barème de location est fixé à 4 q l'hectare, base de calcul pour le montant du loyer qui est indexé sur l'indice fermage
- donne pouvoir au maire de signer tout document afférent à ce dossier.

INV – VRD/05-2024 – INVESTISSEMENTS – VRD – ENFOUISSEMENT RESEAUX COMMUNICATIONS ROUTE DE METZERESCHE

Dans le cadre des travaux de construction d'un trottoir, route de Metzeresche, la décision a été prise de procéder, en amont, à l'enfouissement des réseaux d'Orange.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise ELRES RESEAUX pour un montant HT de 5 847,99 € soit, 7 017,59 € TTC. Les réseaux étant propriété d'Orange, le maire présente au conseil municipal la convention fixant les modalités juridiques et financières de mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention précitée
- sollicite le versement par Orange de la somme de 1 177,50 € telle que fixée, conformément aux conditions et modalités fixées par ladite convention
- donne pouvoir au maire de procéder à la signature de la convention présentée et de tout document ayant trait à ce dossier.

FIN – BUD/21-2024 – FINANCES – BUDGET – TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES – TAUX TAXE D'HABITATION

Le maire présente au conseil municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Etant donné que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 3 ans, malgré une importante inflation et l'augmentation de toutes les charges (énergie, matières premières, fournitures, personnel, etc...), le maire propose une augmentation de 0,5 point du taux de la taxe foncière sur le bâti

Il rappelle les taux fixés depuis 2019 :

Taxe	2019	2020	2021	2022	2023
TH	8.89				8,89
FB	10.50	10.50	25.76	25.76	25.76
<i>Taux communal</i>			11,50	11,50	11,50
<i>Ex taux départemental intégré</i>			14,26	14,26	14,26
FNB	53.89	53.89	53.89	53.89	53,89

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe foncière sur le foncier bâti : 26,26 (12,00 % taux communal + ex taux départemental de 14,26 % intégré depuis 2021)
 - taxe foncière sur le foncier non bâti : 53,89
 - taxe d'habitation : 8,89
- charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques (DDFIP), accompagné de la présente décision.

FIN - BUD/22-2024 – FINANCES – BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE » (MSP)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2024 tel que présenté par BRENKY Sandrine, adjointe déléguée aux finances, et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
70	Produits services, domaine	0.00	011	Charges à caractère général	44 417.48
74	Dotation et participation	0.00	65	Charges de gestion courante	40 005.00
75	Autres produits de gestion courante	64 700.00	66	Charges financières	18 000,00
			67	Charges exceptionnelles	450,00
002	Excédent reporté	72 172.18	023	Virement à l'investissement	34 000,00
TOTAL		136 872.18	TOTAL		136 872.18

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
021	Virement du fonctionnement	34 000,00	16	Emprunts	34 000,00
1068	Affectation résultat 2023	33 617,55			
001	Excédent reporté	0,00	001	Déficit reporté	33 617,55
TOTAL		67 617,55	TOTAL		67 617,55

Arrivée de Guylaine WAGNER (19h50)

FIN - BUD/23-2024 – FINANCES – BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES VERGERS 3 »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2024 tel que présenté par BRENKY Sandrine, adjointe déléguée aux finances, et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
70	Produits services, domaine	0,00	011	Charges à caractère général	261 561,80
74	Dotation et participation	10 000,00	65	Charges de gestion courante	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	66	Charges financières	0,00
042	Variation en-cours	1 098 657,42	042	Variation stocks	847 095,62
002	Excédent reporté	1 298 652,42	023	Virement à l'investissement	1 098 657,42
TOTAL		2 407 314,84	TOTAL		2 407 314,84

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
021	Virement du fonctionnement	1 098 657,42	040	Stocks	1 098 657,42
1068	Affectation résultat 2023	0,00	16		
040	Stocks	847 095,62	001	Déficit reporté	847 095,62
TOTAL		1 945 753,04	TOTAL		1 945 753,04

FIN - BUD/24-2024 – FINANCES – BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « RUE DES ECOLES 1 »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2024 tel que présenté par BRENKY Sandrine, adjointe déléguée aux finances, et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
70	Produits services, domaine	18 922,89	011	Charges à caractère général	6 700,00
74	Dotation et participation	0,00	65	Charges de gestion courante	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	66	Charges financières	0,00
042	Variation en-cours	88 715,22	042	Variation stocks	82 015,22
002	Excédent reporté	69 787,33	023	Virement à l'investissement	88 715,22
TOTAL		177 430,44	TOTAL		177 430,44

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
021	Virement du fonctionnement	88 715,22	040	Stocks	88 715,22
1068	Affectation résultat 2023	0,00	16		
040	Stocks	82 015,22	001	Déficit reporté	82 015,22
TOTAL		170 730,44	TOTAL		170 730,44

FIN - BUD/25-2024 – FINANCES – BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « RUE DES ECOLES 2 »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2024 tel que présenté par BRENKY Sandrine, adjointe déléguée aux finances, et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
70	Produits services, domaine	560 000,00	011	Charges à caractère général	380 265,48
74	Dotation et participation	0,00	65	Charges de gestion courante	5,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	66	Charges financières	0,00
042	Variation en-cours	560 000,00	042	Variation stocks	179 734,52
002	Excédent reporté	0,00	023	Virement à l'investissement	560 000,00
TOTAL		1 120 005,00	TOTAL		1 120 005,00

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
021	Virement du fonctionnement	560 000,00	040	Stocks	560 000,00
1068	Affectation résultat 2023	0,00	16		
040	Stocks	179 734,52	001	Déficit reporté	179 734,52
TOTAL		739 734,52	TOTAL		739 734,52

FIN - BUD/26-2024 – FINANCES – BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « VIEUX MOULIN »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2024 tel que présenté par BRENYK Sandrine, adjointe déléguée aux finances, et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
70	Produits services, domaine	221 740,00	011	Charges à caractère général	215 787,85
74	Dotation et participation	0,00	65	Charges de gestion courante	5,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	66	Charges financières	0,00
042	Variation en-cours	222 452,15	042	Variation stocks	5 952,15
002	Excédent reporté	0,00	023	Virement à l'investissement	222 452,15
TOTAL		444 197,15	TOTAL		444 197,15

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
021	Virement du fonctionnement	222 452,15	040	Stocks	222 452,15
1068	Affectation résultat 2023	0,00	16		
040	Stocks	5 952,15	001	Déficit reporté	5 952,15
TOTAL		228 404,30	TOTAL		228 404,30

FIN - BUD/27-2024 – FINANCES – BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2024 tel que présenté par BRENYK Sandrine, adjointe déléguée aux finances, et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
002	Excédent reporté	140 676,44			
013	Atténuation charges	2 000,00	011	Charges à caractère général	421 500,00
042	Opération d'ordre	0,00	012	Charges personnel et assimilés	746 545,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	40 800,00	65	Autres charges de gestion courante	174 976,44
73	Impôts et taxes	920 839,00	66	Charges financières	20 440,00
731	Fiscalité locale		67	Charges exceptionnelles	4 000,00
74	Dotation, subvention et participation	512 346,00			
75	Autres produits de gestion courante	281 000,00			
77	Produits spécifiques	4 000,00	023	Virement investissement	534 200,00
TOTAL		1 901 661,44	TOTAL		1 901 661,44

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
001	Excédent reporté	0,00	001	Déficit reporté	547 504,81
10	Dotations et réserves	856 554,81	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00
13	Subvention d'investissement	318 620,00	16	Dettes et assimilés	129 642,88
16	Emprunts et dettes assimilés	1 400 000,00			
21	Transfert dépenses budgets annexes		20	PLU – Licences informatiques	62 000,00
021	Virement fonctionnement	534 200,00	21	Acquisitions immobilières – mobilières - travaux	372 727,12
024	Opérations d'ordre patrimoniales	100 000,00		OPERATIONS	2 095 000,00
TOTAL		3 209 374,81	TOTAL		3 209 374,81

FINANCES – SUBVENTIONS– INFORMATION DEMANDE DE SUBVENTION « UNE ROSE UN ESPOIR » SECTEUR BOUZONVILLE

Le maire informe le conseil municipal des demandes présentées par « Une Rose Un Espoir » - secteur Bouzonville : desservir la commune de Metzervisse et solliciter une subvention.

Par ailleurs, l'opération organisée par le secteur de Trémery a fait l'objet d'une autorisation préfectorale du 02 avril 2024 et son circuit passe par Metzervisse le dimanche 28 avril, après-midi.

Pour cette raison, il propose au conseil municipal de ne pas donner suite à la demande de subvention précitée. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Ajout d'un point : réalisation d'abaissements de trottoirs route de Volstroff – demande de subvention AMISSUR

INV - VRD/06-2024 – INVESTISSEMENTS – VOIES ET RESEAUX DIVERS – ABAISSEMENT DE BORDURES ROUTE DE VOLSTROFF – PROGRAMME AMISSUR

Le Conseil Départemental a programmé la reprise des enrobés route de Volstroff en 2025.

En prévision de ces travaux, la commune souhaite installer 3 « abaissements de trottoirs » pour sécuriser la circulation des personnes en situation de mobilité réduite :

- route de Volstroff : 1 à hauteur de l'arrêt de bus face au cimetière israélite et l'autre face au cabinet dentaire
- 1 au bas de la Rue des AFAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en œuvre ces équipements :
 - aménagement de 3 passages piétons avec signalisation lumineuse au sol
 - bordures surbaissées pour personnes en situation de handicap
 - signalisations horizontale et verticale matérialisant le Code de la Route
- demande au maire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de la constitution du dossier correspondant
- donne pouvoir au maire de faire le nécessaire quant à la consultation des entreprises et de passer commande à l'entreprise mieux-disante.

Dans le cadre de ces travaux, le maire précise que la commune ne bénéficie d'aucun financement extérieur. Il propose de solliciter une subvention du Département au titre du programme AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme AMISSUR dont le taux unique d'aide est de 30 %
- précise que la part de 70 % restante sera financée par les fonds propres de la commune
- s'engage à la prise en charge par la commune de la gestion et de l'entretien des équipements réalisés
- prend acte de l'annulation totale ou partielle de la subvention en cas de non achèvement à la date du 15 octobre 2025
- donne pouvoir au maire de signer tout document afférent à ce dossier

- *En séance du 27 novembre 2023, le conseil municipal avait été informé de la proposition de projection d'un film documentaire suivie d'une conférence. Conformément au souhait alors exprimé, le maire a fait part à l'intéressé de l'intérêt exprimé pour sa démarche et lui a demandé des précisions quant aux conditions d'organisation. Par courrier réceptionné le 25 mars 2024, le porteur de ce projet a fait savoir que, pour des raisons de santé, il ne peut actuellement le mettre en œuvre.*
- *SCOTAT : réunion publique du 09 avril à Veymerange.*
- *Lettre aux élu.es pour un collectif revendiquant la rétrocession fiscale.*
- *Contrat avec La Poste- Adressage*
 - ✓ *réunion en mairie le 08 avril 2024*
 - ✓ *un avenant de régularisation portant sur la prolongation du délai d'exécution des prestations d'un an soit, du 12 juillet 2023 au 12 juillet 2024 a été signé le 08 avril 2024*
- *Courrier de M. JANTZEN Francis : renonce à l'achat de la maison 44 Grand'rue*
- *Demande de subvention club de l'Est du véhicule militaire : refus en raison de l'organisation de cérémonies similaires le 13 novembre 2024*
- *Conseil d'école du 14 mars 2024*
- *« Une Rose Un Espoir » secteur Trémery : passe à Metzervisse le dimanche 28 avril*
- *Conseil Communautaire du 09/04/24 par Sandrine BRENYK*

Dates à retenir :

- **Samedi 27 avril : cérémonie « Souvenir des Déportés »**
- **Jeudi 30 mai : inauguration rue « Marthe Cohn »**

Tour de table

- *Signalisation de la Salle J. Hermann : à voir avec Sébastien*
- *Signalisation de l'EHPAD (niveau du rond-point) : voir avec CCAM*
- *Végétaux gênants rue des Ecoles : PH a pris contact avec les propriétaires*
- *Zébras MSP : à voir avec Sébastien*
- *Samedi 06-04 : facteur à contresens rue des Vallons : courrier fait au Directeur à Metz*